

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2020/031

**SEANCE DU 09 JUILLET 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

**Date de la Convocation**

03.07.2020

**Date d’Affichage**

16.07.2020

**Objet de la Délibération**

**Débat d’Orientations Budgétaires  
2020.**

L’ an deux mille vingt, le neuf juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

**Absents** :

Mme FIERLEJ procuration à M. JUMEL,  
M. LOUBEAU procuration à Mme TRIAES,  
Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA,  
M. ABELLA procuration à Mme VITRICE

**Secrétaire** : Mme Triaes

La loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) a institué le principe d’un débat d’orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif, disposition inscrite à l’article L2321-1 du Code Général des Collectivités Locales.

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) dans son article 107 « renforcement de la transparence financière des collectivités territoriales » vient modifier l’article L2312-1 sur les règles relatives à la forme et au contenu du débat du débat d’orientation budgétaire. Il précise notamment qu’un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette soit présenté à l’assemblée délibérante lors du D.O.B.

M. le Maire et M. Meyer, conseiller délégué aux finances, présentent les principales orientations budgétaires 2020 qui présideront l’élaboration du budget 2020.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2020 et de la tenue d’un débat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

**M. le Maire,**  
**Christophe Tountevich**

